

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

**20230622028DE**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « CULTURE EN TERRITOIRE »**

L'appel à projets « Culture en territoire » de la Région Auvergne Rhône Alpes permet de développer un projet culturel sur un territoire rural axé sur la diffusion professionnelle d'œuvres ou d'artistes du spectacle vivant grâce au volet "Scène en territoire" et l'accueil de créations artistiques professionnelles dans des lieux patrimoniaux et sites naturels remarquables grâce au volet "Création et patrimoine". Dans ce cadre Sumène Artense communauté souhaite déposer un projet d'accueil d'artistes en résidence sur le volet « création contemporaine et patrimoine ».

Il s'agit pour le Conseil de :

- Autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre l'appel à projets « Culture en Territoire »

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR, autorise M. Le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre l'appel à projets « Culture en Territoire ».

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**  
**Marc MAISONNEUVE**

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**

Affichée au domicile le **05 JUIL. 2023**

Document certifié conforme

Le Président Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023  
015-247501055-20230622028DE-DE